



Zone classée possibilite d'y toucher ou pas

Par **gentile**, le **09/07/2009** à **13:55**

Bonjour,

j'ai visité plusieurs terrains qui possèdent une partie boisée. Est-ce que j'ai le droit de toucher à ces arbres en les remplaçant par d'autres et puis aller jusqu'à les enlever pour construire une piscine ou un garage?

Merci

Par **suyenbop**, le **12/07/2009** à **20:11**

il convient de consulter le règlement du POS applicable à la zone où se situe le terrain.

Par **Laila NAASSILA**, le **15/07/2009** à **13:40**

Bonjour,

vous ne pourrez rien construire s'il s'agit d'un Espace Boisé Classé, aussi vous devez vous assurer auprès de votre mairie du classement ou non de ces espaces.

De même, la construction du garage ou de la piscine devra répondre aux exigences réglementaires des 14 points du PLU et ne pas être compromise par une servitude

quelconque.

Ces éléments sont tout autant à vérifier que le classement des arbres pour savoir si votre projet est réalisable ou non.

Cordialement,